

COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2019/09/12-01

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance du 12 septembre 2019, sous la présidence de Mme Simone BONNAFOUS, administratrice provisoire d'Aix-Marseille Université, représentée par M. Thierry PAUL, Vice-président Formation,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants,

Vu le décret n° 2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n°205-2019 du 19 mars 2019,

Vu la circulaire n°2019-029 du 21 mars 2019,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE :

OBJET : Modifications de la commission *ad hoc* Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve la composition de la commission *ad hoc* CVEC fixée comme suit :

- Le Vice-Président Formation
- Le Vice-Président Vie étudiante
- Le Vice-président étudiant
- Le Chargé de mission sport
- Le Directeur du SIUMPPS
- 6 Enseignants élus à la CFVU
- 4 étudiants élus à la CFVU
- 4 étudiants élus au CA
- 2 représentants d'association étudiantes
- 2 BIATSS
- Un représentant du CROUS
- Une personnalité extérieure

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Présents et représentés : 26

Fait à Marseille le 12 septembre 2019



Simone BONNAFOUS
Administratrice provisoire d'Aix-Marseille Université

Composition commission *ad hoc* CVEC

Approuvé par la CFVU du 12 septembre 2019

- Le Vice-Président Formation
- Le Vice-Président Vie étudiante
- Le Vice-président étudiant
- Le Chargé de mission sport
- Le Directeur du SIUMPPS
- 6 Enseignants élus à la CFVU
- 4 étudiants élus à la CFVU
- 4 étudiants élus au CA
- 2 représentants d'association étudiantes
- 2 BIATSS
- Un représentant du CROUS
- Une personnalité extérieure